

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18085

présenté par

M. Dupont-Aignan et Mme Besse

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 91 à 94.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à maintenir le régime particulier de retraites des personnels actifs de police.

À l'instar des militaires, devenir policier est un choix fort, un engagement pour la France, pour son pays. C'est risquer sa vie au quotidien, si nécessaire, pour défendre nos intérêts nationaux. C'est faire don de nombreuses années de sa vie au service des citoyens.

De ce fait, il est inconcevable de supprimer un quelconque avantage dont dispose cette noble profession.